

*Brevets—Loi*

Canada peut s'attendre à être traité comme l'un des six principaux pays du monde, avec tout le respect que cela implique, quand il se conduit comme un pays du tiers monde prêt à confisquer la propriété intellectuelle de ceux qui travaillent dans le secteur pharmaceutique. C'est une question qu'on est en droit de se poser.

Tom Axworthy, l'ancien secrétaire particulier de l'ex-premier ministre, a déclaré que l'admission au sein du Groupe des cinq, qui compte sept membres maintenant, était le plus beau coup réussi par le ministère des Affaires extérieures du gouvernement actuel. Il avait raison. Ce tour de force est un bel hommage aux talents diplomatiques de notre premier ministre. Quand on fait partie de ce groupe, quand on veut s'attirer le respect et être considéré comme l'un des principaux pays industrialisés du monde, il faut notamment observer les règles commerciales de rigueur comme celles régissant le commerce et la propriété. Nous ne pouvons, comme nous l'avons fait déjà, confisquer la priorité privée en s'imaginant que nos partenaires nous diront: «Fort bien. Faisons une exception pour le Canada, une exception dans les pays industrialisés de l'Occident. Ce pays peut se comporter comme l'Argentine ou les autres pays du tiers monde et nous ne nous en formaliserons pas. Nous n'en tiendrons pas compte quand nous discuterons d'autres questions importantes». Bien sûr, ils en tiendront compte. Cela nous a certainement coûté cher.

Je trouve totalement absurde qu'avec la bénédiction des partis de l'opposition, nous dépensions chaque année des centaines de millions de dollars pour entretenir nos bonnes relations avec nos partenaires du monde industrialisé occidental pendant que nous commettons ce genre d'idioties. Cela fait comprendre au monde entier que le Canada n'est peut-être pas comme les autres et qu'il ne sait toujours pas s'il veut être un pays industrialisé de première classe ou un pays du tiers monde qui vit aux crochets des autres.

Je pose la question suivante: Qu'advierait-il si, nulle part au monde, il n'y avait de brevet pour les médicaments? La réponse saute aux yeux. Il n'y aurait pas de recherche. Il n'y aurait pas de médicaments pour guérir les malades et les personnes âgées. Personne ne peut réfuter cet argument. Je poserai ensuite la question suivante: Quel motif valable le Canada peut-il invoquer pour éviter de payer sa part de la recherche?

• (1530)

Pensons-nous que c'est au reste du monde d'accomplir cette recherche? Ce serait merveilleux si d'autres pays trouvaient un remède au cancer, un meilleur traitement pour les ulcères ou de meilleurs médicaments pour le cœur. Essaierions-nous de les obtenir au plus bas prix possible sans respecter les droits de propriété des auteurs de ces découvertes? Personne ne peut honnêtement agir ainsi. C'est néanmoins ce que nous avons essayé de faire et cela nous a coûté très cher.

Il y a quelques années, j'ai rencontré l'agent général à Londres. Il essayait d'investir une partie des importants fonds de retraite de son pays. Je lui ai demandé pourquoi il ne s'investirait pas au Canada. Il a dit qu'il y avait trois choses qui n'allaient pas au Canada en particulier, l'Agence d'examen de

l'investissement étranger, le Programme énergétique national qui confisquait la propriété privée et la Loi sur les brevets qui confisquait la propriété privée.

Combien cela nous a-t-il coûté? Qui sait? Certainement des centaines de millions sinon des milliards de dollars de capitaux d'investissement. Personne n'inclut cela dans l'équation. Combien de gens auraient du travail aujourd'hui si cette loi n'avait pas été mise en place en 1969? Je suis sûr qu'il y en aurait beaucoup plus.

Il y a la question de la protection des consommateurs. A quoi cela nous servirait-il d'avoir toutes sortes de nouveaux médicaments si personne n'avait les moyens de se les payer? Si les gens malades et les personnes âgées ne pouvaient pas se payer ces médicaments, à quoi serviraient-ils? Les députés de l'opposition ont essayé de semer la terreur en disant que les prix allaient augmenter et que les malades et les vieillards n'auraient plus les moyens de se payer des médicaments. C'est de la propagande parfaitement irresponsable digne tout au plus de Radio-Canada. En réalité, dès que l'Île-du-Prince-Édouard mettra en oeuvre son régime de remboursement des médicaments, toutes les personnes âgées seront couvertes à 100 p. 100 au Canada.

**M. Orlikow:** Et ce sont les provinces qui paieront la différence.

**M. Andre:** J'en conviens. Mais dans ce cas, le député se rend-il compte qu'il est malhonnête de sa part et de la part des autres de dire aux personnes âgées, comme ils le font: «Vous allez payer vos médicaments plus cher»? Ne trouve-t-il pas malhonnête de leur dire qu'ils vont payer leurs médicaments plus cher?

**M. Orlikow:** Les vieillards ne payent pas d'impôt?

**M. Andre:** Le député essaie de faire peur aux gens du troisième âge en leur disant que ce sont eux qui vont payer. Il sait bien que c'est faux.

**M. Orlikow:** Monsieur le Président, je désire soulever une question de privilège. Je demande à Votre Honneur de décider si le ministre a le droit—je parlerai de ses arguments lorsque ce sera mon tour de parler—de dire que je sais que ce que je dis est faux.

**M. le vice-président:** Je vais certainement regarder les «bleus». Je donnerai ma réponse à la Chambre cet après-midi.

**M. Andre:** Je suis prêt à admettre qu'il dit peut-être cela par ignorance. C'est possible. Ce peut être délibéré ou ce peut être par ignorance. De toute façon, c'est difficilement excusable.

**M. le vice-président:** Je demanderais au ministre de ne pas faire d'observations comportant des mots comme «délibéré».

**M. Andre:** Plus de 85 p. 100 des Canadiens ont des régimes de remboursement des médicaments. Par conséquent, pour le consommateur comme tel, l'effet direct, s'il y en a un, sera minime. Quel sera l'effet sur le prix des médicaments en général? Quel sera cet effet? Considérons la situation de la commercialisation des médicaments au Canada. Je vais remonter aux années 50 et 60.